



NOTE DE SERVICE N° 36 - 7MBPE/DGD du 16 FEV 2023

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Changement de dénomination du CREPMF

Réf : Courrier AMF-UMOA n° 2023/SG/DAFMG/30 138
du 18/01/2023

Conformément à la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a changé de dénomination à la suite, d'une part, de l'approbation, par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, le 12 juillet 2019, du Traité de l'UMOA modifiant les dispositions pertinentes du Traité de l'UMOA du 20 janvier 2007 en lien avec le changement de dénomination et, d'autre part, de l'adoption dudit Traité modifié par le conseil des Ministres de l'Union en sa session du 30 septembre 2022.

Elle se nomme, désormais, Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) et ce, depuis le 1^{er} octobre 2022.

J'invite à, cet effet, l'ensemble des services à mettre à jour les registres pour tenir compte de cette nouvelle.



General DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National